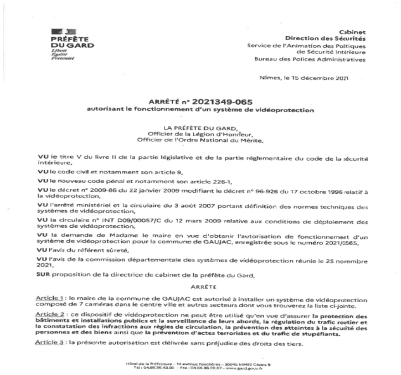


PRÉFÈTE DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des Sécurités
Service de l'Animation des Politiques de Sécurité Intérieure
Bureau des Polices Administratives

Nîmes, le 15 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2021349-065
autorisant le fonctionnement d'un système de vidéoprotection

LA PRÉFÈTE DU GARD,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le titre V du livre II de la partie législative et de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,
VU le code civil et notamment son article 9,
VU le nouveau code pénal et notamment son article 226-1,
VU le décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 modifiant le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection,
VU l'arrêté ministériel et la circulaire du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection,
VU la circulaire n° INT D09/00057/C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection,
VU la demande de Madame le maire en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'un système de vidéoprotection pour la commune de GAUJAC, enregistrée sous le numéro 2021/0565,
VU l'avis du référent sûreté,
VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection réunie le 25 novembre 2021,
SUR proposition de la directrice de cabinet de la préfète du Gard,

ARRÊTE

Article 1 : le maire de la commune de GAUJAC est autorisé à installer un système de vidéoprotection composé de 7 caméras dans le centre ville et autres secteurs dont vous trouverez la liste ci-jointe.

Article 2 : Le dispositif de vidéoprotection ne peut être utilisé qu'en vue d'assurer **la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la régulation du trafic routier et la constatation des infractions aux règles de circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens** ainsi que **la prévention d'actes terroristes et du trafic de stupéfiants.**

Article 3 : la présente autorisation est délivrée sans préjudice des droits des tiers.

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES Cedex 9
Tél : 04 66 36 64 64 – Fax : 04 66 36 65 01 – www.gard.gouv.fr

Arrêté vidéoprotection

Description

arrêté vidéoprotection_20260917163217Télécharger

Récépissé de dépôt

Categorie

1. Arrêtés Préfectoraux

date créée
17/09/2026